

DA 611 – 15.03

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 21 avril 2015

relative à une

CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES DE L'ÉCOLE AVANCHET-SALÈVE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de rénover l'intégralité des tableaux électriques de l'école Avanchet-Salève ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 29 OUI, soit à l'unanimité,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 520'000.00 destiné à couvrir les travaux de rénovation des tableaux électriques de l'école Avanchet-Salève ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 520'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 520'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.331 de 2016 à 2025.